



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 36

Date de convocation : 5 mai 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-166-AGDC

Nomenclature : 5.4.1 Institutions et vie politique – délégation de fonctions - permanente

OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DE SERMET Pascal, DELZON Jean-Pascal, DESCAMPS Philippe, DUBAN Jean-Marc, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, PINASSEAU Jean, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BARJOU Jean-Pierre à LE LANNIC Geneviève, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, DUGAY Jean à PINASSEAU Jean,

Etaient excusés :

BALAGUER José, BENATTI Nicolas, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LAZZARINI Bruno, MARCO Jean-Marie, MIQUEL Francis, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE a été élu Secrétaire de séance.

Par délibération n°2020-AG-156 du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le 29 juillet 2020, le Comité Syndical a délégué certaines attributions à Monsieur le Président en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de la commande publique, 21 décisions ont été prises entre le 17 mars 2023 et le 3 mai 2023 dont il convient de rendre compte au Comité en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Décision n° 2023-076-AGDP prise le 20 mars 2023, déposée en Préfecture le 20 mars 2023, portant sur une étude de faisabilité biomasse et solaire thermique en vue de la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur Cancon, avec la société INDDIGO (Toulouse), pour un montant forfaitaire de 10 250 € HT ;
2. Décision n° 2023-077-AGDP prise le 20 mars 2023, déposée en Préfecture le 20 mars 2023, portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école de Lauzun, avec le bureau d'études BET SIEA (Boé), pour un montant forfaitaire de 4 900 € HT ;
3. Décision n° 2023-078-AGDP prise le 20 mars 2023, déposée en Préfecture le 20 mars 2023, portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la pérennisation des actions RODP et la mise en œuvre des actions pour les fourreaux télécom, avec la société ACTANE (04 Pierrerue), pour un montant total de 22 040 € HT ;
4. Décision n° 2023-079-AGDP prise le 20 mars 2023, déposée en Préfecture le 20 mars 2023, portant sur des prestations de relevé topographique dans le cadre du projet d'implantation d'une chaufferie collective sur Villeréal, avec la société ALIENOR GEOMETRES-EXPERTS (Villeneuve-sur-Lot), pour un montant forfaitaire de 1 500 € HT ;
5. Décision n° 2023-080-AGDP prise le 23 mars 2023, déposée en Préfecture le 24 mars 2023, portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de pré-diagnostics énergétiques de bâtiments sur la ville d'Agen, avec la société NEPSEN (Bordeaux), pour un montant estimatif de 38 893,50 € HT ;
6. Décision n° 2023-081-AGDP prise le 23 mars 2023, déposée en Préfecture le 24 mars 2023, portant sur le renouvellement de l'abonnement internet 4G pour la Gestion Technique Centralisée et la vidéosurveillance de la chaufferie d'Aiguillon, avec la société SFR (Paris), pour un montant total de 1 080 € HT pour une durée de 2 ans ;
7. Décision n° 2023-082-AGDP prise le 23 mars 2023, déposée en Préfecture le 24 mars 2023, portant sur l'achat de fauteuils de bureau pour les agents de TE 47, avec la société LACOSTE (84 Le Thor), pour un montant total de 4 800,07 € HT ;
8. Décision n° 2023-120-AGDP prise le 27 mars 2023, déposée en Préfecture le 29 mars 2023, portant sur la prolongation supplémentaire de la location d'un poste de transformation dans le cadre de travaux sur la commune de Montesquieu, avec l'entreprise EPSYS (41 Montoire sur le Loir), pour un montant total de 3 795 € HT, pour une durée de 3 mois à compter du 20 mars 2023 ;

9. Décision n° 2023-121-AGDP prise le 4 avril 2023, déposée en Préfecture le 6 avril 2023, portant sur la reconduction du contrat de fourniture de GPL pour le fonctionnement de la chaufferie à bois déchiqueté sur la commune de Lagarrigue, avec la société ANTARGAZ (Paris), pour un prix révisable de fourniture de 840 € HT par tonne et des frais annuels de 120 € HT, pour une durée de 6 ans à compter du 30 juillet 2021 ;
10. Décision n° 2023-122-AGDP prise le 4 avril 2023, déposée en Préfecture le 6 avril 2023, portant sur une prestation de DJ pour la soirée d'anniversaire des 70 ans de TE 47 au Château d'Aubiach, avec l'entreprise GUNG Christophe BAUDET (Agen), pour un montant de 1 400 € net ;
11. Décision n° 2023-123-AGDP prise le 4 avril 2023, déposée en Préfecture le 6 avril 2023, portant sur le renouvellement d'un pack d'unités de publication de marchés publics sur MarchésOnline, avec le Groupe Moniteur (92 Antony), pour un montant forfaitaire de 3 780 € HT ;
12. Décision n° 2023-124-AGDP prise le 12 avril 2023, déposée en Préfecture le 14 avril 2023, portant sur la modification des fonctionnalités du logiciel technique de TE 47, avec la société WIAT (33 St Médard en Jalles), pour un montant forfaitaire de 1 850 € HT ;
13. Décision n° 2023-125-AGDP prise le 13 avril 2023, déposée en Préfecture le 18 avril 2023, portant sur l'achat de matériel informatique pour un nouvel agent, avec la société ILIANE (33 Pessac), pour un montant total de 1 185 € HT ;
14. Décision n° 2023-126-AGDP prise le 13 avril 2023, déposée en Préfecture le 18 avril 2023, portant sur l'embellissement d'un poste de transformation sur la commune de Villeréal, avec le peintre-décorateur Albert HEBRARD (Penne d'Agenais), pour un montant forfaitaire de 3 500 € net ;
15. Décision n° 2023-127-AGDP prise le 13 avril 2023, déposée en Préfecture le 18 avril 2023, portant sur l'embellissement d'un poste de transformation sur la commune de Laplume, avec le peintre-décorateur Olivier LAMBERT (Laplume), pour un montant forfaitaire de 1 490 € net ;
16. Décision n° 2023-128-AGDP prise le 18 avril 2023, déposée en Préfecture le 19 avril 2023, portant sur l'acquisition d'un pack de publication d'annonces de recrutement sur « emploi public », avec le Groupe Moniteur (92 Antony), pour un montant forfaitaire de 1 150 € HT ;
17. Décision n° 2023-129-AGDP prise le 26 avril 2023, déposée en Préfecture le 28 avril 2023, portant sur la géodétection des réseaux (campagne 2023), avec la société GEOSAT (33 Pessac), pour un montant estimatif de 15 970 € HT ;
18. Décision n° 2023-130-AGDP prise le 26 avril 2023, déposée en Préfecture le 28 avril 2023, portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cheminement piéton à la station bioGNV de Damazan, avec la société AC2I (Agen), pour un montant forfaitaire de 1 451,50 € HT ;
19. Décision n° 2023-131-AGDP prise le 28 avril 2023, déposée en Préfecture le 2 mai 2023, portant sur la réalisation d'une tranchée pour l'éclairage public dans le cadre d'un projet d'aménagement sur la commune de Barbaste, avec la société ESBTP (Estillac), pour un montant total de 3 652 € HT ;

20. Décision n° 2023-132-AGDP prise le 28 avril 2023, déposée en Préfecture le 2 mai 2023, portant sur la formation habilitation électrique pour un groupe de 9 agents de TE 47, avec la société BERNAT CONSEIL FORMATION (Boé), pour un montant forfaitaire de 1 240 € HT ;
21. Décision n° 2023-152-AGDP prise le 3 mai 2023, déposée en Préfecture le 5 mai 2023, portant sur l'intervention d'un cordiste pour la pose d'un projecteur au terrain de tennis de Tombebœuf, avec la société RTS (46 Fontanes), pour un montant forfaitaire de 1 400 € HT.

Ouï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

➤ **ARTICLE UNIQUE** : Le Comité prend acte des décisions prises par le Président, en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

LE PRÉSIDENT,

Jean-Jacques CAMINADE


Jean-Marc CAUSSE